

Article 1 - Entreprise organisatrice :

MAMZEL'FIT (EIRL Catherine VARSI) dont le siège social est situé 6 rue du Maine 97490 SAINTE CLOTILDE, enregistrée au RCS sous le numéro de SIREN 529877565 – code APE 9313Z, (ci-après "l'Organisateur") organise un casting-concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après « Mamzel' Casting ») selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis le site [www.mamzelfit.com](http://www.mamzelfit.com) ou les pages Facebook Mamzel'Fit Le Port et Mamzel'Fit Saint Denis.

<https://www.facebook.com/MamzelFit.St.Denis/>

<https://www.facebook.com/MamzelFit.Le.Port/>

Article 2 - Conditions de participation

2.1 Le Mamzel' Casting est ouvert aux membres inscrites dans les centres de remise en forme Mamzel'Fit du Port et de St Denis ainsi qu'à toute personne physique majeure de sexe féminin résidant à La Réunion, qui désire participer (ci-après « la candidate » ou « la participante »). L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participantes.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent casting et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de l'entreprise, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant ainsi que la diffusion, la publication et l'utilisation des photos, strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Mamzel' Casting.

2.4 La participation au Mamzel' Casting implique pour toute participante l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

Article 3 - Modalités de participation

Pour participer au Mamzel' Casting, la candidate devra s'inscrire en complétant le dossier de candidature et en remplissant tous les champs obligatoires (nom, prénom, adresse, code postal, ville, e-mail, etc).

Elle devra également répondre aux questions et envoyer deux photos récentes et de bonne définition, correspondant aux caractéristiques demandées, à savoir une photo en pied et une photo portrait.

L'Organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

#### Article 4 – Calendrier du Mamzel' Casting

- 23 janvier 2017 : Lancement du Mamzel' Casting (affiches + site [www.mamzefit.com](http://www.mamzefit.com) et pages Facebook Mamzel'Fit Le Port et Mamzel'Fit St Denis).
- Du 23 janvier au 7 février à minuit : Réception des candidatures (sur l'adresse mail [direction@mamzefit.com](mailto:direction@mamzefit.com)) ou déposées directement dans l'un des centres Mamzel'Fit.
- Entre le 8 et le 10 février 2017 : Première sélection du jury.
- 10 février 2017 : Annonce des 3 finalistes (dans les centres Mamzel'Fit, sur le site web et sur les pages Facebook).
- Du 10 au 14 février à minuit : votes du public (sur les pages Facebook)
- 15 février 2017 : Annonce officielle de la gagnante.

#### Article 5 - Sélection des gagnantes

Les trois finalistes seront choisies parmi les candidatures par un jury composé d'une dizaine de personnes, dont la directrice de Mamzel'Fit Catherine VARSI, sa conseillère en communication Mirianne Dumont, la photographe KtyMini et les équipes des 2 centres Mamzel'Fit du Port et de St Denis.

Les critères retenus pour la sélection seront préalablement définis entre les membres du jury.

La gagnante finale sera élue par le public en recueillant le plus grand nombre de mentions « j'aime » sur les pages Facebook.

#### Article 6 – Dotations

Seules les trois finalistes pourront prétendre à recevoir un prix.

La lauréate finale bénéficiera de 2 années (24 mois) d'abonnement dans l'un des centres Mamzel'Fit, soit un lot d'une valeur de 1 150 € (mille cent cinquante euros).

Les deux autres lauréates bénéficieront chacune de 6 mois d'abonnement dans l'un des centres Mamzel'Fit, soit un lot d'une valeur de 398€ (trois cent quatre-vingt-dix-huit euros).

Un seul lot sera attribué par lauréate (même nom, date de naissance et adresse).

Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Les candidates sont informées que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Les participantes désignées seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si une participante ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, elle sera considérée comme ayant renoncé à son lot. Du seul fait de l'acceptation de son prix, la gagnante et les finalistes autorisent l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les lauréates devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'elles ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués.

Les participantes autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité de la gagnante avant l'envoi de la dotation.

Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate de la candidate.

#### Article 7 – Obligation des lauréates :

Les trois lauréates devront être disponibles pour les éventuelles prises de photos et/ou vidéo (dans le cadre de l'activité Fitness de MAMZEL'FIT) au centre retenu le plus proche de chez elles (Le Port ou St Denis). Elles s'engageront en outre à réserver l'exclusivité de l'exploitation de leur droit à l'image à MAMZEL'FIT et il

leur sera donc interdit de céder leur droit à l'image, faire des photos ou vidéos pour un autre centre de fitness, salle de sport, remise en forme, spa, soins esthétiques, etc.... concurrent sur le département de La Réunion pendant une durée totale de

- 24 mois, soit jusqu'au 15 février 2019 pour la lauréate finale
- 6 mois, soit jusqu'au 15 août 2017 pour les 2 autres finalistes.

Il est précisé qu'aucun droit à l'image ou revenus ou honoraires quels qu'ils soient ne pourront être versés en contrepartie aux lauréates, qui signeront un contrat de cession de droit d'image avec MAMZEL'FIT (EIRL Catherine VARSI).

A leur demande, les lauréates pourront disposer des photos et prises de vues réalisées et les publier et les utiliser à titre personnel, de manière non lucrative.

#### Article 8 - Casting sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros TTC la minute). Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse de l'entreprise organisatrice. Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

#### Article 9 – Consultation du règlement

Le présent règlement sera consultable pendant toute la durée du Mamzel' Casting sur le site <http://www.mamzelfit.com>.

#### Article 10 - Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Mamzel'casting, les participantes doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, e-mail...) ainsi que des photos. Ces informations et photos sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnantes et à l'attribution des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques.

Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participantes disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participantes devront envoyer un courrier postal à l'adresse de l'entreprise organisatrice.

#### Article 11 - Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Mamzel' Casting devront être formulées sur demande écrite à l'adresse de l'entreprise organisatrice, et au plus tard quatre-vingt dix (90) jours après la date limite de participation au casting tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de St Denis, auquel compétence exclusive est attribuée.

Fait à St Denis, le 19 janvier 2017